PETR Vallée Dordogne Corrézienne

COMITE SYNDICAL

Mercredi 30 septembre
2026 à 9h30
À Albussac

Ordre du jour

Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu (CS 11 mai 2026)
- Décisions de la Présidente
- Modification rémunération contrat de projet chargée d'études inventaire
- Admissions en non-valeur
- Création des commissions

Développement Territorial

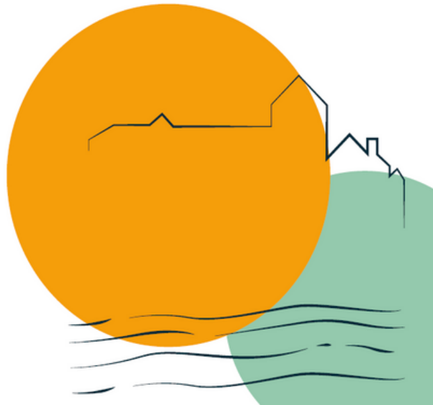
- Plan de financement ingénierie 2026 poste chargée de mission Valorisation du patrimoine
- Plan de financement ingénierie 2026 poste chargée de mission Inventaire du patrimoine

Fonds Européens

- Plan de financement Actions Emploi 2025-2026
- Plan de financement Actions PAT 2025-2026
- Plan de financement Actions Patrimoine 2024-2025-2026

Questions diverses

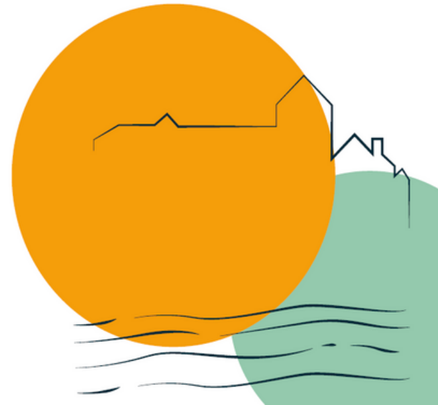
- Mobilités
- Tourisme itinérant
- Contrat de Territoire




ADMINISTRATION
GENERALE
iStock.com/alzay

Désignation du secrétaire de séance

Tirage au sort



Approbation du dernier compte-rendu de séance du 11 mai 2026

Pour rappel disponible sur Espace Membres
site Internet PETR Vallée de la Dordogne
Corrézienne

VOTE

Décisions de la Présidente prises depuis le dernier comité syndical

Décision 2026-13

Transports des élèves de l'école de Nonards

Cars Quercy Corrèze : 190.00 € TTC



Décision 2026-15

Représentation poétique X 2

Voix Nomades (Favars) : 938.00 € TTC

Décision 2026-14

Transports des élèves de l'école de Lagleygeolle et Curemonte

Transports Lagarde : 330.00 € TTC

Décision 2026-12

Impression Affiches et flyers

Tomette Graphic (19): 164.00 € TTC

Décision 2026-16

Représentations X 2

Art et Harpège (Argentat) : 1000.00 € TTC



Décisions de la Présidente prises depuis le dernier comité syndical

Décision 2026-19

Pique-Nique

Radismoon: 806.00 € TTC

Décision 2026-17

Impression Affiches et flyers

Tomette Graphic (19): 60.00 € TTC



Décision 2026-18

Concert

DuO A2 (19): 610.00 € TTC

Décision 2026-21

Impression flyers

Opaline(Chauffour): 26.00 € TTC

Décision 2026-22

Concert

BUTTERNOTES(Tulle) : 1000.00 € TTC



Décision 2026-23

Guide randonnée

BP3V(19): 170.00 € TTC

Décisions de la Présidente prises depuis le dernier comité syndical

Décision 2026-24

Impression Panneaux phots PVC

Tomette Graphic (19) : 703.00 € TTC



Décision 2026-25

Impression Affiches expo

Tomette Graphic (19): 66.00 € TTC

Décision 2026-20

Flyers et Affiches

OPALINE : 25.00 € TTC



Découverte des métiers



Décision 2026-26

Interventions classes de 5ème (10)

FIBOIS Nouvelle Aquitaine: 3 600 € TTC

Délibération de modification de la remuneration contrat de projet

Vu la délibération du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, en date du 5/12/2023 portant recrutement d'un agent pour mener à bien une opération identifiée – Opération d'inventaire du Patrimoine,

Vu le recrutement d'un agent sur un poste de catégorie A grade attaché territorial, 1er échelon indice majoré 395, en date du 1er juillet 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la rémunération de l'emploi en question à compter du 1er octobre 2026 afin de valoriser l'ancienneté et l'expérience sur le poste,

Après avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **DE VALIDER** le principe que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut maximum du grade d'attaché territorial, à partir du 1er octobre 2026
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget
- **D'AUTORISER** la Présidente à formaliser cette modification de la rémunération par voie d'avenant au contrat

VOTE

Délibérations admissions en non valeur

Considérant la demande d'admission des créances irrécouvrables transmise par le comptable public en date du 28 août 2026,

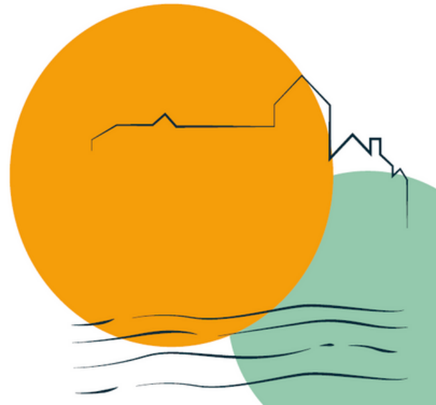
BUDGET PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

Exercice	***Titres***	***Tiers***	***Montant***	***Nature de la recette***
2022	Bd31/titre 97	Auberge de la Xaintrie 19220 SAINT PRIVAT	3 880.80 €	Taxe de séjour 2021 – taxation d'office
2023	Bd 20/titre 76	Auberge de la Xaintrie 19220 SAINT PRIVAT	4 536.00 €	Taxe de séjour 2022 – taxation d'office

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE :**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 8416.80 €
- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 : Admission en non-valeur au compte 6541 = 8 416.80 €
- **DE PRECISER** que le PETR ayant constitué des provisions pour risques pour impayés les années précédentes, la reprise de ces provisions sera constituée par un titre de recette d'ordre mixte au compte 7817 pour le même montant, elle atténuera l'impact sur la section de fonctionnement 2026.

VOTE



Délibérations admissions en non valeur

Considérant la demande d'admission des créances irrécouvrables transmise par le comptable public en date du 3 août 2026,

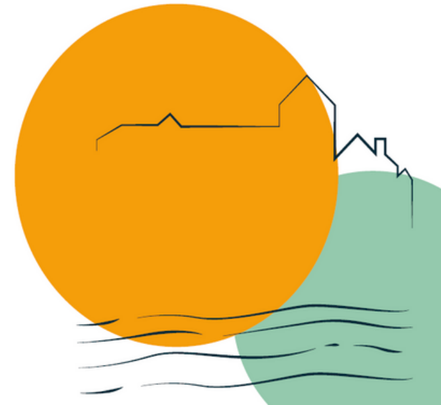
BUDGET PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

Exercice	***Titres***	***Tiers***	***Montant***	***Nature de la recette***
2024	Bd32/titre 85	Hôtel Roche de Vic 19380 ALBUSSAC	882.00 €	Taxe de séjour 2023 – taxation d'office

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE :**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 882.00 €
- **DE PRECISER** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 : Créances éteintes au compte 6542 = 882.00 €
- **DE PRECISER** que le PETR ayant constitué des provisions pour risques pour impayés les années précédentes, la reprise de ces provisions sera constituée par un titre de recette d'ordre mixte au compte 7817 pour le même montant, elle atténuera l'impact sur la section de fonctionnement 2026.

VOTE



Délibération de création des commissions/désignation des membres

En l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical peut former des commissions chargées de rendre des avis et de formuler des propositions sur les affaires du Syndicat.

A noter qu'il a été proposé aux élus des conseils municipaux des communes du PETR de participer à ces commissions dans un esprit d'ouverture.

Les membres sont désignés au scrutin secret sauf si le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article 2121-21.

Le Président propose de :

- **Créer les quatre commissions suivantes** :
 - Tourisme/taxe de séjour
 - Patrimoine culturel
 - Emploi et compétences
 - Agriculture et alimentation

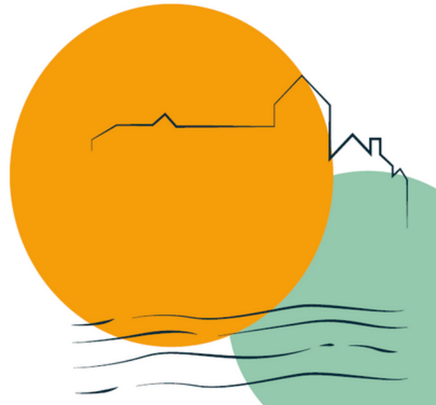
La Président est membre de plein droit des commissions.

Chaque commission se réunira autant que besoin, elle pourra associer des partenaires.

Après avoir délibéré le Comité Syndical **DECIDE** de :

- **Ne pas procéder** à l'unanimité au vote au scrutin secret
- **Approuver** la création quatre de commissions thématiques présentées ci-dessus
- **Approuver** le nombre de membres par commissions présentées ci-dessus,
- **Désigner** les membres des différentes commissions suite à leur positionnement.

VOTE





DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



Agriculture et Alimentation

Mission Agriculture & Alimentation

Restauration collective

Diagnostic des **volumes d'achat**

Accompagnement à une cuisine saine, maison et locale :
SCIC Nourrir l'Avenir

Réseau **« Les cuisiniers de la Vallée »**

VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

Faire connaitre, valoriser et coordonner les acteurs

JNA : Journées Nationales de l'Agriculture

Camion de **l'Aventure du Vivant**



Annuaire des producteurs **« Mon panier fermier »**



Précarité Alimentaire

AAP Mieux Manger pour Tous

Diagnostic de la Précarité Alimentaire en VDC
2023

Sensibiliser à une cuisine Saine et Accessible



Accompagner vers la sortie de la dépendance de l'AA

Mobiliser un réseau d'acteurs locaux

CROIX-ROUGE FRANÇAISE CORRÈZE

PAT - Projet Alimentaire de Territoire

Animation du PAT niveau 2

Projet alimentaire territorial

Agriculture & alimentation

Recrutement en cours d'un chargé de mission

- 37 candidatures reçues
- 5 personnes reçues en entretien le 6/10
- Prise de poste suivant disponibilité
- En suivant réunion à prévoir de la commission Agriculture et Alimentation

Agriculture & alimentation

Programme mieux manger pour tous appel a projets 2026

- Objectifs :
 - Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées alimentaires
 - Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire
 - Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire
 - Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires.

- Axes à travailler :
 - **Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire**
 Exemple : distribution auprès des publics concernés de produits frais, tels que des fruits et légumes achetés directement auprès de producteurs locaux.

 - **Actions portant une forte dimension solidaire et de justice sociale et pouvant conduire à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**.
 Exemple : projets de cueillette ou de glanage solidaire, transformation via chantiers d'insertion…

 - **Soutenir des projets portant des expérimentations en matière de transferts monétaire**
 exemple : bons d'achats, associés à des ateliers cuisine, groupements d'achats…

 - **Améliorer la couverture des zones blanches : soutenir les actions permettant de favoriser l'accès à l'alimentation lorsque l'offre de distribution alimentaire est inexistante ou inaccessible.**
 Exemple : épiceries sociales itinérantes…

Agriculture & alimentation

Programme mieux manger pour tous appel a projets 2026

➢ <u>Dépenses éligibles :</u>

- Dépenses de fonctionnement liés au projet (montage, mise en œuvre, évaluation), comprenant les dépenses salariales et les dépenses d'ingénierie.
- Dépenses d'accompagnement et de participation des personnes concernées incluant la formation et l'outillage des bénévoles/salariés pour cet accompagnement
- Dépenses pour l'achat de denrées alimentaires
- Dépenses d'investissement ou de logistique

➢ <u>Subvention de 50 000 euros pour 1 an</u>

Financement des actions thématiques

Plan de financement prévisionnel actions PAT 2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Prestations accompagnement vers une alimentation saine et durable (2025-2026)	13 965.40 €	**Fonds Européens**	**13 305.00 €**	**80 %**
Journées Nationales de l'Agriculture (JNA) 2025	330.45 €			
Journée précarité alimentaire – atelier cuisine	844.00 €	Autofinancement	3 326.25 €	20 %
Journées Nationales de l'Agriculture (JNA) 2026	1 491.40 €			
TOTAL	**16 631.25 €**	**TOTAL**	**16 631.25 €**	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Madame la Présidente de conduire le projet.

VOTE

Emploi & Compétences



Découverte des **métiers** auprès des 5ème





Promouvoir les filières, les métiers et les entreprises

Accompagner le processus de recrutement

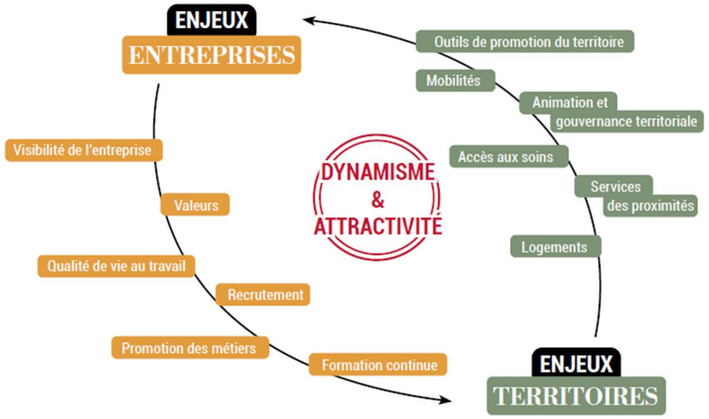
Job Dating « saisonnier » et « tous contrats »



Dispositif **hébergements temporaires**



Filière Forêt Bois : marque employeur territorialisée



Venez Vivre en Corrèze

Mission Emploi & Compétences

Renforcer l'attractivité du territoire

Encourager les dynamiques collectives

Comité Local Pour l'Emploi (CLPE)
Task Force Entreprise (TFE)

Réseau Filière Forêt-Bois

Commission Emploi & Compétences

Composition

- 13 répondants au sondage

1ère réunion : le 02/09/2026

- 7 participants
- Echanges principalement autour du dispositif d'hébergements temporaires
- Conclusions et suggestions de la commission :
 - **Impliquer les élus dans le déploiement, nécessite de présenter à nouveau le dispositif et ses modalités**
 - En conférences des maires ?
 - En individuel ? (pour recenser en même temps les projets communaux)
 - En conseil municipal ?
 - En réunion d'élus « par canton » ?
 - **Compléter par une information auprès des secrétaires de mairies**
 - Intervenir au cours d'une réunion ?
 - Mesurer l'intérêt d'organiser des **« réunions publiques »** regroupant les différents acteurs de l'habitat pour informer les habitants (OPAH, PETR, Action Logement…)

Prochaine commission : le 13/11/2026

- Poursuite des réflexions sur le logement chez l'habitant et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du dispositif
- Echanges sur les autres actions en cours

Financement des actions thématiques

Plan de financement prévisionnel actions Emploi 2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Communication Job Dating 2025 et 2026	926.66 €	**Fonds Européens**	**7 287.39 €**	**73 %**
Parcours Marque Employeur – Frais réception séminaires 2025 et 2026	1 769.46 €			
Parcours Marque Employeur – Interventions prestataires 2026	500.00 €			
Découverte métiers – Transport 2025 et 2026	1 013.54 €			
Découverte métiers – Interventions prestataires 2025 et 2026	4 500.00 €	Subvention Nuit des Forêts	700.00 €	7 %
Nuits des Forêts 2026	1 274.58 €	Autofinancement	1 996.85 €	20 %
TOTAL	**9 984.24 €**	**TOTAL**	**9 984.24 €**	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Madame la Présidente de conduire le projet.

VOTE



LA MISSION PATRIMOINE DU PETR













Approfondir les connaissances

Autres thématiques : atlas paysager, Résistance ...

Inventaire thématique





mission Patrimoine

Faire connaître et valoriser

Renforcer la coordination entre les acteurs locaux

projet patrimonial et culturel de territoire



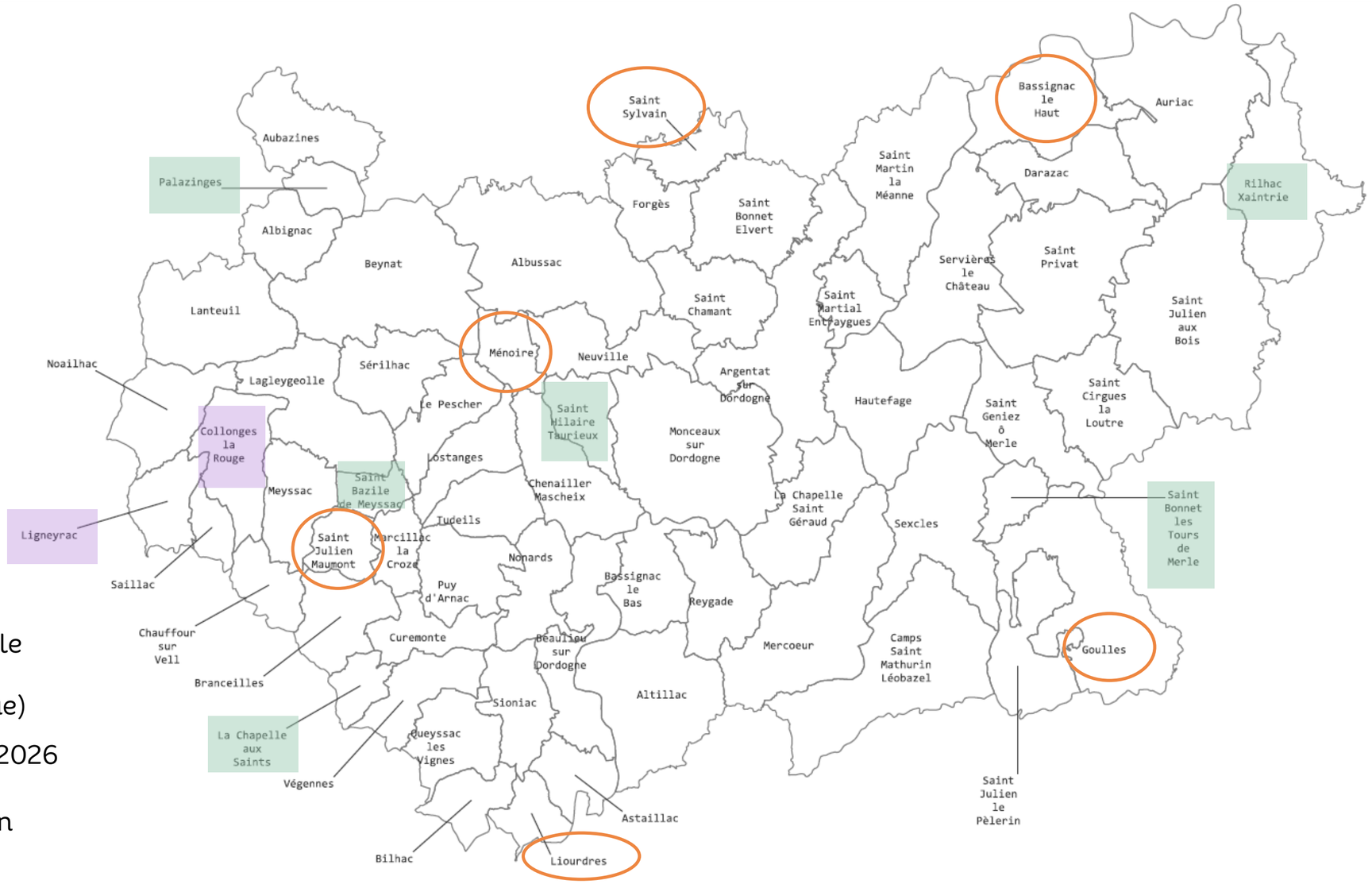
Pays d'Art et d'Histoire

Progression de l'étude d'inventaire

1. **Palazinges** (commune finalisée ; 17 dossiers documentaires)
2. **Saint-Hilaire-Taurieux** (repérage terrain terminé ; dossiers documentaires en cours de finalisation)
3. **Saint-Bazile-de-Meyssac** (repérage terrain terminé ; dossiers à réaliser)
4. **Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle** (démarrage mi-octobre)
5. **La Chapelle-aux-Saints** (démarrage fin novembre)
6. **Rilhac-Xaintrie** (démarrage début 2027)



Perspectives pour l'année 2027



Communes étudiées par le SRI entre 2008 et 2011 (inventaire topographique)

Communes étudiées en 2026 (inventaire thématique)

Communes envisagées en 2027 (inventaire thématique)



LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION PATRIMOINE CULTUREL

En résumé

Date et lieu : 28 septembre matin, Hautefage

Les objectifs :

- Faire connaissance
- Le patrimoine, une notion plurielle : quelle est notre vision commune ?
- Comprendre la mission Patrimoine du PETR
- Définir ensemble le rôle de cette commission

Les participants :

- 19 sur 26 membres
- Bonne représentativité/territoire
- Conclusions



Financement de l'ingenierie

Plan de financement prévisionnel poste chargée d'inventaire 2026

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	44 000,00 €	FEADER – LEADER	31 908.53 €	61%
		Région NA	9 979.47 €	19%
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 600,00 €	Autofinancement	10 472 .00€	20%
Frais de missions (déplacements)	1 760,00 €			
TOTAL	52 360.00 €		52 360.00 €	100%

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Madame la Présidente de conduire le projet.

VOTE

Financement de l'ingenierie

Plan de financement prévisionnel poste chargée de mission Patrimoine 2026

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	43 000,00 €	FEADER – LEADER	40 936.00 €	80%
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 450,00 €	Autofinancement	10 234.00 €	20%
Frais de missions (déplacements)	1 720,00 €			
TOTAL	51 170.00 €		51 170.00 €	100%

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Madame la Présidente de conduire le projet.

VOTE

Financement des actions thématiques

Plan de financement prévisionnel actions Patrimoine 2024-2025-2026

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Spectacle 2024 à Beaulieu (prestation, restauration, communication)	2 704.07 €			
Journées Nationales de l'Architecture 2024 (conférenciers)	189.60 €			
Spectacle 2025 à Curemonte (prestation, communication, Sacem)	1 907.68 €	**Fonds Européens**	**9 597.85 €**	**80 %**
Communication Rencontres patrimoine	170.00 €			
Exposition photo (communication, impression, matériel d'exposition, vernissages)	3 484.00 €			
Valorisation de l'inventaire (communication, adhésion Sites et Cités)	1 326.34 €	Autofinancement	2 399.46 €	20 %
Randonnées patrimoines (concerts, restauration, communication)	2 215.62 €			
TOTAL	**11 997.31 €**	**TOTAL**	**11 997.31 €**	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à déposer des demandes de subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2026,
- **CHARGER** Madame la Présidente de conduire le projet.

VOTE

MOBILITES

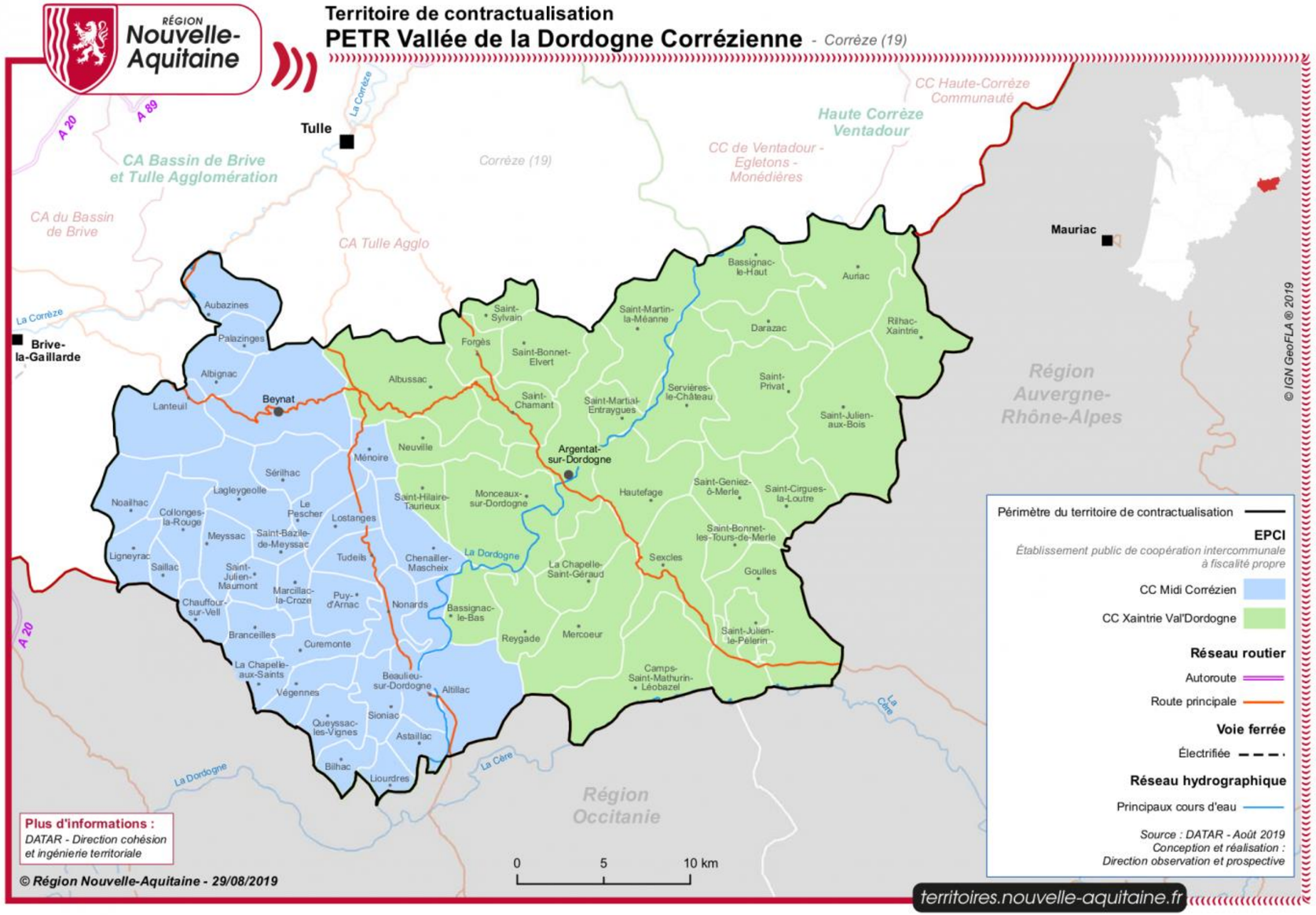


MOBILITES

Contrat Opérationnel de Mobilité

- ✓ Initiative des services mobilités de la Région Nouvelle-Aquitaine
- ✓ Coordination du PETR sollicitée pour réunir les différents acteurs
- ✓Lancement de l’élaboration du COM le 12 juin 2024 avec les 2 com com
- ✓Atelier 1 a eu lieu le 24 octobre 2024

Territoire de contractualisation



La démarche des Contrats Opérationnels de Mobilité en Région Nouvelle-Aquitaine

► **Conduit par la Région, la signature du COM** est issue **d'un travail collaboratif effectué** avec **l'ensemble des acteurs de la mobilité du territoire** :

- ❑ Région Nouvelle-Aquitaine
- ❑ AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité)
- ❑ Départements
- ❑ Syndicats mixtes de transports
- ❑ SNCF
- ❑ **Communautés de communes non AOM**
- ❑ **Nouvelle-Aquitaine Mobilités**

Prévus par la LOM

Souhaité par la Région



Peuvent être associés à titre consultatif : services de l'Etat, des CC limitrophes, des acteurs de la mobilité solidaire…

► **Quels sont les sujets évoqués dans les COM ?**

❑ **Optimiser et développer des offres de transport** → avec l'ensemble des partenaires

- ➢ Discuter autour de l'offre régionale existante (routière et ferroviaire) : ajustement, renforcement…
- ➢ Coordonner les différentes offres de transport (Nouvelle-Aquitaine Mobilités)
- ➢ **Développer des services de mobilité locale dans les Communautés de Communes non-AOM (Région)**

❑ **Rendre l'offre attractive par des infrastructures qualitatives** → avec les gestionnaires de voirie

- ➢ Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
- ➢ Développer les infrastructures cyclables (voiries sécurisées, stationnements vélos)
- ➢ Développer les infrastructures de covoiturage (aires de stationnement identifiées)

*La durée de vie du COM est de **6 ans***

*Un **suivi annuel** prévu*

Le contenu des Contrats Opérationnels de Mobilité

► Contenu du COM

1. Diagnostic partagé sur la mobilité

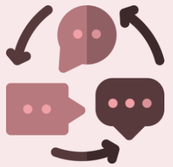
Il est produit par RNA et à la modification des signataires pour dresser un bilan de l'organisation des dynamiques territoriales du bassin de mobilité et dégager des enjeux d'amélioration

2. Feuille de route opérationnelle

Elle recense les enjeux et les besoins de mobilités sur le bassin. La feuille de route traduit des actions pour y répondre en guidant la stratégie de mobilité acteurs locaux.

3. Boite à outils

La dernière partie est une bibliothèque inventoriant les principes d'interventions (politiques, règlements, cadres, schémas…) des signataires du COM. Elle permet au maître d'ouvrage de chaque action de la feuille de route de saisir les partenariats adéquats afin de concrétiser un projet plus facilement.



Discussions entre les parties prenantes du COM



Partie fixe



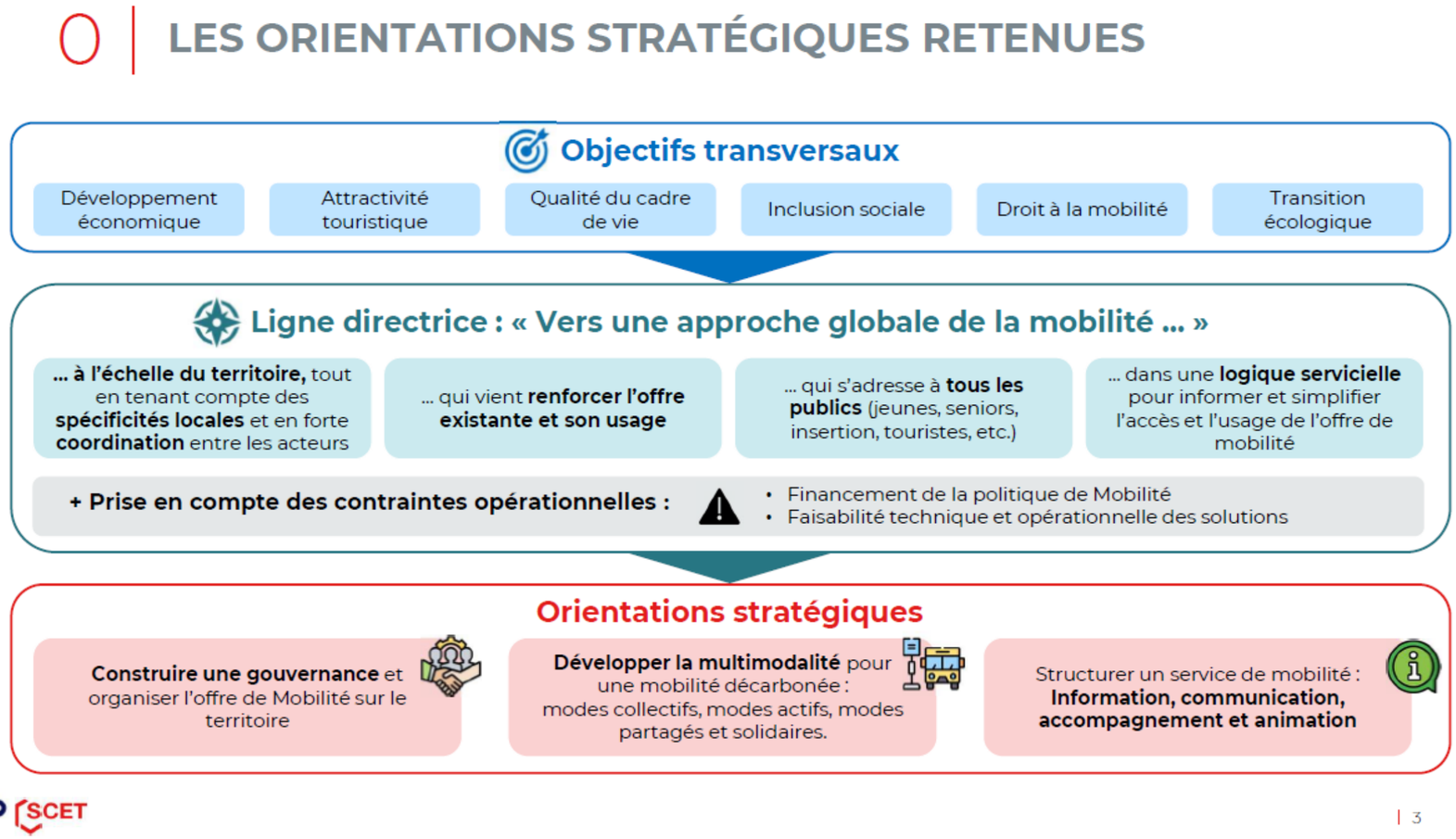
► Gouvernance

- ❑ **Ateliers de travail :** pour développer chaque action et les orientations du COM, avec les élus, techniciens et partenaires.
- ❑ **COPIL** avec les élus pour lancer le contrat et les 1ères idées puis pour valider/orienter/modifier la feuille de route du COM.

MOBILITES

Etude Mobilités en Vallée de la Dordogne

- Etude portée par l'Office de Tourisme et financée par l'ANCT
- Echelle Vallée de la Dordogne : PETR VDC + CAUVALDOR.
- COPIL de fin d'étude le 25 juin 2026
- Com com XVD : AOM
- Com com MidiCo : non AOM



Autres sujets d'actualité

Feuille de route Mobilités en Vallée de la Dordogne

UN PLAN D'ACTION STRUCTURÉ EN 4 AXES ET 12 ACTIONS

Axe 1 - Renforcer la communication auprès des usagers et la coordination des acteurs et des différentes solutions mobilité

- 1.A - Mettre en place un comité de pilotage annuel de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de la Dordogne
- 1.B - Centraliser l'information sur les offres de mobilités existantes et la mettre à disposition via des supports physiques et numériques
- 1.C - Développer des actions de communication, sensibilisation et d'accompagnement



Axe 2 - Renforcer l'offre de transport en commun et l'intermodalité

- 2.A – Identifier et mettre en valeur les nœuds d'intermodalité structurants et intermédiaires
- 2.B – Améliorer coordination et la cohérence des horaires entre les différentes offres et adapter certains itinéraires
- 2.C – Renforcer l'usage commercial des lignes scolaires



Axe 3 - Développer l'usage des modes actifs

- 3.A - Concevoir un schéma de mobilité douce à l'échelle du territoire, à décliner à l'échelle des communes
- 3.B - Identifier des zones et connexions prioritaires pour les aménager et les sécuriser
- 3.C - Intégrer la mobilité douce dès la phase de conception des projets d'aménagement



Axe 4 - Développer la pratique des mobilités partagées et solidaires

- 4.A - Développer le covoiturage par de l'expérimentation, de la communication et des aménagements
- 4.B - Renforcer l'offre et la visibilité du Transport à la Demande (TAD) et des navettes estivales
- 4.C – Développer les mobilités solidaires



✓ COPIL n°2 à prévoir :

- Rappels des principes majeurs de la démarche de COM (à destination notamment des éventuels nouveaux élus communautaires)
- Identification des priorités de chaque com com
- Synthèse des enjeux identifiés dans le plan d'action de Mobilité de l'OT Vallée de la Dordogne, en identifiant les axes/enjeux qui souhaiteraient être priorisés dans le COM, dans la perspective de la co-construction de la feuille de route

Fiche-action emploi – Fonds FEDER

Fiche-action 1 « Favoriser l'émergence de nouveaux services facilitant l'accès à l'emploi et vecteurs d'attractivité »

→ **Actions en faveur de la mobilité pour l'accès à l'emploi** : solutions de mobilité facilitant les déplacements domicile-lieu de travail, outils et dispositifs permettant le covoiturage, l'autopartage, la mise en place de navettes…

Enveloppe 80 000 €

Pas de projet sur cette fiche-action pour le moment

Plafond d'aide FEDER : 25 000 € (possibilité de modifier ce plafond en fin d'année)
Double plancher (minimum) de 25 000 € de dépenses et 15 000 € d'aide sollicitée


Promotion du tourisme

Coopération

Fiche-action 10
Coopération

Une des obligations du programme LEADER : la coopération

Réaliser un projet commun avec un autre territoire : territoire limitrophe, dans une autre Région, dans un autre pays Européen, voire dans un pays hors Europe → action commune et mise en œuvre conjointe sur les thématiques de la stratégie de territoire (Emploi-Economie, Alimentation-Environnement, Patrimoine-Tourisme, Culture).

- Le but : renforcer la stratégie de développement territorial en favorisant l'innovation, la collaboration et l'échange de bonnes pratiques.

- Une fiche-action est consacrée uniquement à la coopération : fiche-action n°10 « Coopération interterritoriale et transnationale », enveloppe 50 000 €

Coopération

Fiche-action 10
Coopération

Inéligibilités	<u>Bénéficiaires non éligibles :</u> - Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle). <u>Dépenses non éligibles :</u> - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature ; - La mise aux normes, uniquement s'il s'agit de l'objet principal du projet ; - L'achat de terrain nu ; - VRD (voieries réseaux divers) hors voie verte. <u>Typologie inéligible</u> Les hébergements touristiques hors grande capacités (égal ou supérieur à 12 couchages).
Taux maximum d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement obligatoire pour les porteurs de projets.
Taux de cofinancement	LEADER : 80 %. Dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales.
Planchers	Double plancher de 8 000€ de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000€ d'aide LEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montant planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	Plafond à 20 000 € de LEADER.

Projet de coopération autour du tourisme itinérant

Initiative ?

- ✓ Demande de l’ Agglomération du Grand Guéret
- ✓ **AAP été** : autres territoires partants

Comment ?

Actions autour de 4 piliers :

- ✓ Aménagements et infrastructures
- ✓ Services aux voyageurs
- ✓ Promotion/communication
- ✓ Retombées locales

Mutualisation de certaines prestations

Objectifs ?

Développer, structurer et valoriser une offre de tourisme itinérant :

- ✓ Randonnée pédestre
- ✓ Itinérance vélo/vtt/moto
- ✓ Itinérance équestre
- ✓ Canoë
- ✓ Van…

Calendrier ?

- ✓ **AAP été** : autres territoires partants
- ✓ Octobre-novembre : rencontres inter-territoires
- ✓ Début d’année : formalisation actions
- ✓ Fin 2027 : fin exigibilité dépenses

Projet de coopération autour du tourisme itinérant

Travaux de la commission tourisme

✓ **Adhésion au sujet qui constitue un enjeu majeur de l'évolution du tourisme sur notre territoire**

Problématiques identifiées :

- hébergement à la nuitée adapté manquant - gîte d'étape, offre prêt-à-camper…
- voyager avec son animal : développer les services pour faciliter le séjour (dogsitter)
- sauvegarder la Voie de Rocamadour : animation défaillante (Président François Ceyrac ne peut plus assurer cette fonction, pas de reprise à ce jour)
- manque de services : haltes aménagées (vélo : réparation, recharge…)

Idées évoquées :

- ☐ Proposer des circuits clés en main : à pied, à vélo, à cheval, en canoë, en moto, en voiture…
- ☐ Créer des itinéraires mixtes : train + rando, train + vélo…
- ☐ Développer le bivouac, le roadtrip, avec mode de transport alternatif
- ☐ Créer des circuits avec services intégrés
- ☐ Créer des connexions entre les lignes de bus et les gares
- ☐ Développer l'agritourisme, hébergement à la ferme, oenotourisme
- ☐ Promouvoir l'offre 4 saisons

FONDS EUROPÉENS



Les Fonds Européens en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Cofinancé par l'Union européenne

Région Nouvelle-Aquitaine

Pour qui ?

- Porteurs de projets publics : commune, communauté de commune, PETR
- Porteurs de projets privés : associations, entreprises

Quelles thématiques ?

- Emploi et économie
- Alimentation et agriculture
- Tourisme et patrimoine
- Culture

Qui sélectionne ?

Les membres du GAL :

- Privés représentatifs du thématique
- Élus du territoire

Calendrier de fin de programmation

- Derniers dossiers sélectionnés en GAL en juin 2027
- Dépôt des demandes d'aide avant septembre 2027

Délibérations dossiers « actions » PETR

Les actions thématiques (emploi, patrimoine, PAT) font l'objet de dossiers de subvention LEADER.

Régularisation de la temporalité des délibérations associées à ces demandes de subvention :

- Actions Emploi 2024-2025 → 2025-2026
- Actions Patrimoine 2024-2025 → 2024-2025-2026
- Actions PAT 2025 → 2025-2026

Pour être éligible, les dépenses doivent être supérieures à 8 000€ et il faut solliciter au moins 5 000€ de LEADER.

Les plafonds de subvention des fiches-action concernées sont de 10 000€ pour l'emploi et le patrimoine et de 50 000€ pour l'alimentation/agriculture.



ACTUALITES

GOUVERNANCE

Conseil de développement

Appel à candidatures en cours jusqu'au 20 octobre

- ✓ Diffusion réseaux sociaux
- ✓ Newsletter
- ✓ Site internet
- ✓ Relais des mairies

Sélection et validation de sa composition en novembre

Délibération à prévoir début décembre

Se réunit au moins 1 fois par an sur auto-saisine ou saisine par comité syndical

Parité femmes-hommes
Représentation équilibrée des communes
Diversité d'âges

Election d'un Bureau: Président + VP invités aux séances du comité syndical

Secrétariat du PETR mis à disposition pour organisation des réunions

Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028

Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028

Fondamentaux de la politique contractuelle territoriale :

- Valoriser les atouts des territoires et favoriser leur développement
- Poursuivre le dialogue continu avec les territoires
- Apporter un appui renforcé aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques
- S'appuyer sur un binôme de proximité Région : Elu de territoire et Chargée de Mission Territoriale

Deux objectifs majeurs :

- Renforcer **l'accompagnement de projets en faveur des transitions en lien avec Néo Terra**
- Affirmer le **soutien aux projets et initiatives des territoires ruraux** : mettre en œuvre des instances de « Dialogue Ruralité » au lendemain des élections 2026

Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028

Politique contractuelle territoriale 2026-2028

2025

Bilan contrats 2023-2025

***COPIL** pour les 53 territoires*
nov et dec 2025

Les Rencontres de l'ingénierie territoriale le 25 nov 2025

2026

***Elections municipales** mars 2026*

***Délibération** politique contractuelle territoriale 2026-2028* *mars 2026*

53 Dialogues ruralité

Elaboration des contrats

COPIL de validation des contrats

***Vote** des contrats en séance plénière fin 2026*

2027

Mise en œuvre des contrats

COPIL de suivi

Dialogues Ruralité

2028

***Elections régionales** 2028*

Contrats 2023-2025

Contrats de développement et de transitions 2026-2028

Calendrier prévisionnel de la contractualisation territoriale 2026-2028

- Dialogue ruralité/COPIL élaboration du nouveau contrat : 2 juillet 2026 matin
- COPIL de validation du contrat le 2 novembre 2026 10H à Monceaux-sur-Dordogne
- Vote du contrat en Séance Plénière décembre 2026